

## DECISION

portant autorisation d'ouverture de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) de 13 places d'internat pour des enfants et adolescents des deux sexes sur le département de l'Eure, géré par la Fondation OVE, sise 19 rue Marius Grosso 69120 Vaulx-en-Velin.

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie

### VU

le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1 et L. 313-1 ;

la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

le décret du 14 mars 2013 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie ;

l'arrêté du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie du 28 juillet 2014 relatif à l'actualisation du PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de Haute-Normandie (PRIAC) 2014-2018 en Haute-Normandie;

le décret du 20 décembre 2013 reconnaissant comme établissement d'utilité publique la fondation dite « Fondation OVE » ;

la décision en date du 6 mai 2014 autorisant la création de la structure Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) sis 28 bis, rue Victor Hugo 27000 EVREUX et géré par l'entité dénommée Fondation OVE;

### CONSIDERANT

le schéma régional d'organisation médico-sociale (SROMS) et particulièrement la priorité donnée à la construction d'une organisation territorialisée de l'offre médico-sociale adaptée aux besoins, impliquant des opérations de recombinaison de l'offre, un rééquilibrage de l'offre sur les territoires déficitaires et une adaptation de l'offre aux besoins recensés;

les moyens financiers délégués par la CNSA inscrits au PRIAC 2014-2018 pour l'installation en 2016 de 13 places d'internat d'ITEP pour jeunes présentant des troubles de la conduite et du comportement sur le territoire de santé d'Evreux-Vernon ;

## DECIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

L'ITEP d'une capacité de 13 places d'internat pour des garçons et filles âgés de 11 à 20 ans présentant des troubles de la conduite et du comportement, est créé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

### Article 2 :

La présente autorisation est délivrée jusqu'à la date d'expiration de la première autorisation de l'ITEP OVE, en application de l'article L.313-5 du code de l'action sociale et des familles. Le renouvellement, total ou partiel, de l'autorisation globale de l'ITEP OVE sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code.

### Article 3 :

La présente autorisation est caduque si elle n'a pas reçu un commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de sa date de notification.

### Article 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance du directeur général de l'Agence Régionale de Santé.

### Article 5 :

La mise en fonctionnement de l'équipement est conditionnée par une visite de conformité diligentée par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé conformément à l'article L 313-6 du code de l'action sociale et des familles.

### Article 6 :

Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

**Entité juridique** : Fondation OVE

N° FINESS : 69 079 3435

Code statut juridique : 63

**Entité Etablissement** : ITEP Fondation OVE

N° FINESS : 27 002 7709

Code catégorie : 186

Code discipline : 901                      Capacité : 13

Mode de fonctionnement : Hébergement complet internat

Clientèle : Troubles du caractère et du comportement

Code MFT : 05

**Article 7 :**

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de la notification.

**Article 8 :**

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.

Fait à Evreux, le 19 MAI 2015

Le directeur général

  
Amaury de SAINT-QUENTIN